

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

\*\*\*\*\*  
**UNIVERSITÉ EZ-ZITOUNA**  
\*\*\*\*\*



***Consultation N°3/2022/II***  
***« Travaux de reprise du plancher de l'espace***  
***"Dar Bouhejba" et travaux y afférents »***  
***à l'Université Ezzitouna***

## *Cahier des charges administratives*

### **ARTICLE 1: Objet de la consultation:**

La présente consultation a pour objet l'exécution des « *Travaux de reprise du plancher de l'espace "Dar Bouhejba" et travaux y afférents* » à l'Université Ezzitouna conformément aux spécifications techniques ci-joint, et ce en un seul lot.

### **ARTICLE 2: Conditions de participation:**

Peuvent participer à la présente consultation toutes les entreprises spécialisées dans l'activité et ayant une patente.

### **ARTICLE 3 : Présentation des offres :**

Les offres doivent être déposées au plus tard le **11 avril 2022 à 12h** par rapide poste ou recommandées ou au bureau d'ordre central de l'UNIVERSITE EZZITOUNA sous plis fermés anonymes à l'adresse suivante : 21, rue Sidi Abou Kacem ELJELIZI – Place du Leader – 1008 Tunis et portant uniquement la mention : "**A NE PAS OUVRIR**": consultation N° 03/2022/II « *Travaux de reprise du plancher de l'espace "Dar Bouhejba" et travaux y afférents* » à l'Université Ezzitouna. Toute offre parvenue après la date fixée sera rejetée.

### **ARTICLE 4 : Documents à fournir :**

- Enveloppe extérieure contenant :
  - Cahier des charges administratives et techniques paraphé et signé en toutes ses pages.
  - Copie certifiée conforme de la patente ou du registre de commerce.
  - Une copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
  
- Enveloppe intérieure « A » contenant :
  - L'offre financière détaillée suivant le bordereau des prix ci-joint. (Annexe 2)
  - La soumission (Annexe 3).
  
- Enveloppe intérieure « B » contenant :
  - Formulaire des réponses signé remplis **indiquant l'engagement du soumissionnaire à achever les travaux suivant les indications prescrites** (Annexe 1).

### **ARTICLE 5: Motif de rejet de l'offre :**

- 1- Toute offre parvenue après le délai prescrit dans l'avis de la consultation sera rejetée à l'ouverture des plis. Le cachet du bureau d'ordre central fait foi.
- 2- L'absence de la soumission entraîne le rejet immédiat de l'offre.
- 3- L'absence de tout document indiqué dans l'article 4 entraîne le rejet de l'offre et ce après un délai de 07 jours à partir de la date de la notification, pour le complément du document manquant.

**ARTICLE 6: Attribution de la consultation :**

La consultation sera attribuée au soumissionnaire le moins disant, et ayant proposé une offre technique conforme au cahier des charges techniques.

**ARTICLE 7 : Validité de l'offre :**

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

**ARTICLE 8 : Respect des conditions de la consultation :**

Toute offre qui ne respecte pas les conditions de la présente consultation ou qui contient des réserves non levées par le soumissionnaire sera déclarée nulle et non avenue.

**ARTICLE 9 : Vérification des offres :**

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de consultation seront vérifiées pour corriger les erreurs de calcul éventuelles de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi.
- S'il est constaté une aberration dans les montants en toutes lettres par rapport aux montants en chiffres, le soumissionnaire sera invité à se prononcer par écrit sur le montant exact de l'article en question.
- Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, c'est le prix unitaire écrit en toutes lettres citées qui fera foi, à moins que l'acheteur public n'estime qu'il s'agit d'une erreur de virgule dans le taux unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans la soumission sera rectifié par l'acheteur public conformément à la procédure décrite ci-dessus. Le consentement du soumissionnaire sera réputé comme engagement de ce dernier. Cependant, s'il n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

**ARTICLE 10 : Opération préalable à l'exécution des travaux :**

L'entreprise qui prendra possession des lieux **devra se rendre compte de la nature des travaux, des conditions d'exécution des possibilités d'accès, etc.** et ce via une visite préalable au site des travaux après coordination avec l'administration, pour programmer la date et l'heure.

**ARTICLE 11: Délai d'exécution :**

Le délai d'exécution de tous les travaux est fixé à **trente (30) jours**, y compris dimanches et jours fériés.

**ARTICLE 12 : La date de commencement des travaux :**

La date de commencement des travaux sera la date du lendemain de la réception du bon de commande et de l'ordre de service. Un contrat sera établi et enregistré entre l'Université et l'entrepreneur ; Les frais d'enregistrements seront à la charge de l'entrepreneur.



**ARTICLE 13 : Réception des travaux :**

A l'achèvement des travaux, l'entrepreneur est tenu d'aviser l'acheteur public par écrit pour procéder à la réception provisoire des travaux à l'issue de laquelle un procès-verbal sera dressé.

La réception des travaux sera effectuée contradictoirement en présence d'un représentant de l'entreprise et d'un représentant de l'administration.

**Un Procès-verbal de réception sera dressé et signé par les deux parties.**

**ARTICLE 15 : Variation des prix:**

Les prix sont à caractère ferme et non révisable.

**ARTICLE 16 : Mode de paiement :**

Le paiement se fera après réception de tous les travaux sans aucune réserve sur présentation du bon de commande, du PV de réception provisoire sans réserve, et de la facture en quatre exemplaires signés et approuvés par l'acheteur public et par l'entreprise.

**Le paiement s'effectuera par un virement unique et après l'achèvement définitif des travaux.**

**ARTICLE 17 : Pénalité de retard :**

L'entreprise sera passible par jour de retard au-delà du délai d'exécution contractuel, d'une pénalité de retard égale à **Cinquante dinars (50DT) Dinars par jour calendaire** de retard plafonnée à 5% du montant du bon de commande.

Pour éviter toute incertitude sur la date d'achèvement des travaux, le soumissionnaire est tenu d'en aviser l'Administration par écrit.

**ARTICLE 18 : Changement dans les travaux :**

L'importance de chaque nature d'ouvrage pourra varier dans une proportion de 20% sans que l'entreprise puisse lever des réclamations.

Il est toutefois, stipulé que les travaux imprévus ou dépassant les quantités prévues au devis estimatif ne pourront être exécutés par l'entreprise que par ordre écrit de l'acheteur public.

**ARTICLE 19 : Prescriptions techniques :**

Tous les travaux doivent être exécutés suivant les dispositions et prescriptions du cahier des charges techniques et conformément aux plans et aux règles de l'art et normes en vigueur.

**ARTICLE 20: Résiliation :**

L'université Ezzitouna se réserve le droit de résilier le bon de commande sans que le soumissionnaire ne puisse demander une indemnité dans les cas suivant :

- 1- Lorsque la pénalité atteint le plafond.
- 2- Lorsque l'entrepreneur refuse de se conformer au cahier des charges techniques.

Dans le cas de résiliation des travaux, la notification faite à l'entreprise précisera l'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective.



**ARTICLE 21 : Textes généraux :**

- La présente consultation est soumise à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur.
- Toutes les prescriptions intervenues ou à intervenir réglementant le travail des ouvriers sur le chantier et du point de vue des accidents du travail et du repos hebdomadaire.

**VU ET APPROUVE PAR**

**LU ET ACCEPTE PAR**

**L'ENTREPRENEUR**

**TUNIS LE,.....**

## Spécifications techniques

**Consultation N°3/2022/II**

**Pour les : « Travaux de reprise du plancher de l'espace  
"Dar Bouhejba" et travaux y afférents » à l'Université Ezzitouna**

N°	Désignation	Unité	Qté
1	Démolition du plancher en voutain en brique de 03 trous avec poutrelles métalliques en IPE 140 y compris faux plafond, transport déchets à une décharge publique et toutes sujétions	m2	65
2	Reprise de revêtement mural en faïence : Dimension 20/20 cm	m2	30
3	Fourniture et exécution du plancher en voutin en briques de 3 trous hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3 de ciment y compris poutrelles métalliques en IPE 140, peinture anti rouille échafaudage et toute sujétions	m2	65
4	Fourniture et exécution du béton cellulaire dosé à 300kg/m3 de ciment y compris accès à l'œuvre et toute sujétions	m2	65
5	Fourniture et exécution du faux plafond suivi model existant sous le plancher à reprendre y compris toute sujétions	m2	84
6	Fourniture et exécution de la peinture à l'eau en trois couches y compris toutes sujétions.	m2	300
7	Fourniture et exécution de la peinture laquée en deux couches y compris toutes sujétions	U	10
8	Service d'un ingénieur conseil en génie civil pour le contrôle et la réception	Cons	01

**TUNIS LE,.....**

**LU ET ACCEPTE PAR**

**L'ENTREPRENEUR**

**( cachet signature)**

**Annexe 1**

**Formulaire des Réponses**

**Consultation N°3/2022/II**

**Pour les : « Travaux de reprise du plancher de l'espace  
"Dar Bouhejba" et travaux y afférents » à l'Université Ezzitouna**

N°	Désignation	Unité	Qté	Réponse du soumissionnaire
1	Démolition du plancher en voutain en brique de 03 trous avec poutrelles métalliques en IPE 140 y compris faux plafond, transport déchets à une décharge publique et toutes sujétions	m2	65	
2	Reprise de revêtement murale en faïence : Dimension 20/20 cm	m2	30	
3	Fourniture et exécution du plancher en voutain en briques de 3 trous hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg/m3 de ciment y compris poutrelles métalliques en IPE 140 , peinture anti rouille échafaudage et toute sujétions	m2	65	
4	Fourniture et exécution du béton cellulaire dosé à 300kg/m3 de ciment y compris accès à l'œuvre et toute sujétions	m2	65	
5	Fourniture et exécution du faux plafond suivi model existant sous le plancher à reprendre y compris toute sujétions	m2	84	
6	Fourniture et exécution de la peinture à l'eau en trois couches y compris toutes sujétions.	m2	300	
7	Fourniture et exécution de la peinture laquée en deux couches y compris toutes sujétions	U	10	
8	Service d'un ingénieur conseil en génie civil pour le contrôle le suivi et la réception des travaux	cons	01	

**TUNIS LE,.....**

**LU ET ACCEPTE PAR  
L'ENTREPRENEUR  
(Cachet signature)**

**Annexe 2**

# SOUSSION

Consultation N°3/2022/II

Pour les : « Travaux de reprise du plancher de l'espace  
"Dar Bouhejba" et travaux y afférents » à l'Université Ezzitouna

Je soussigné Mr (Nom, prénom) .....Agissant  
en qualité de Gérant ( nom ) pour le compte de la société .....  
Inscrit au registre de commerce et des sociétés RC de.....  
sous le numéro.....Faisant élection de domicile à.....  
Matricule fiscal .....

Déclare avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation Consultation  
N°3/2022/II relative aux : « Travaux de reprise du plancher de l'espace "Dar Bouhejba" et travaux y  
afférents à l'Université Ezzitouna », et après m'être personnellement rendu compte de la situation  
des lieux et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature,  
l'importance et la difficulté des travaux à exécuter,

Je me sou mets et je m'engage à :

1. Exécuter la totalité des travaux dans un délai global de trente (30) jours, à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencement des travaux et du bon de commande conformément aux conditions du dossier de la présente consultation.
2. Exécuter la totalité des travaux conformément aux conditions stipulées par les documents du dossier de la consultation moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage dans les bordereaux des prix, lequel fait ressortir un montant total indicatif du détail estimatif qui s'élève à:

(1) : ..... Hors T.V.A.

(2): ..... TVA.

(3): ..... TTC.

3. Ne demander aucune indemnité au cas où l'Administration décide de limiter ou d'augmenter la masse des travaux conformément au cahier de charges de la présente consultation

L'Administration se libèrera des sommes dues par elle en créditant le compte ouvert au nom de  
..... à la banque..... Agence  
..... sous le numéro .....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit de la consultation à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que ladite Société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales.

Fait à ....., le .....

(4) Le soumissionnaire

(1) Montant total hors taxes exprimé en Dinars, en lettres et en chiffres

(2) Montant de la T.V.A. exprimé en Dinars, en lettres et en chiffres

(3) Montant total toutes taxes comprises exprimé en Dinars, en lettres et en chiffres

(4) Mention manuscrite « Lu et approuvé » Signature et Cachet du Soumissionnaire

**Annexe 3**

**Bordereaux des prix**

**Consultation N°3/2022/II**

**Pour : « Travaux de reprise du plancher de l'espace**

**"Dar Bouhejba" et travaux y afférents »**

**Entreprise : .....**

**Matricule Fiscale : .....**

N°	Désignation	Unité	Qté	PU HT	PT HT
1	Démolition du plancher en voutain en brique de 03 trous avec poutrelles métalliques en IPE 140 y compris faux plafond, transport déchets à une décharge publique et toutes sujétions	m2	65		
2	Reprise de revêtement murale en faïence Dimension : 20/20 cm	m2	30		
3	Fourniture et exécution du plancher en voutain en briques de 3 trous hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg/m <sup>3</sup> de ciment y compris poutrelles métalliques en IPE 140 , peinture anti rouille échafaudage et toute sujétions	m2	65		
4	Fourniture et exécution du béton cellulaire dosé à 300kg/m <sup>3</sup> de ciment y compris accès à l'œuvre et toute sujétions	m2	65		
5	Fourniture et exécution du faux plafond suivi model existant sous le plancher à reprendre y compris toute sujétions	m2	84		
6	Fourniture et exécution de la peinture à l'eau en trois couches y compris toutes sujétions.	m2	300		
7	Fourniture et exécution de la peinture laquée en deux couches y compris toutes sujétions	U	10		
8	Service d'un ingénieur conseil en génie civil pour le contrôle le suivi et la réception des travaux	cons	01		
<b>TOTAL HORS T.V.A.</b>					
<b>T.V.A. 19%</b>					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					

**Arrêté le montant du présent Bordereau des prix à la somme de toutes taxes comprises :**

.....

**TUNIS LE,.....**

**L'ENTREPRENEUR**

**(Cachet signature)**